



## SOMMAIRE

- POLITIQUE DE L'EAU : QUELQUES AVANCÉES SIGNIFICATIVES
- IRRIGANTS D'EUROPE : UNE FEUILLE DE ROUTE QUI SE CONSTRUIT
- COMMUNICATION : PRENDRE LA PAROLE ET EXPLIQUER LES ENJEUX
- CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'EXEMPLE DE LA FILIÈRE MAÏS EN OCCITANIE
- REUT : LEVER LES VERROUS QUI EMPÊCHENT SON DÉVELOPPEMENT
- 2018-2019 : UNE ANNÉE HYDROGRAPHIQUE DIFFICILE

## POLITIQUE DE L'EAU : QUELQUES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

Le calendrier politique de l'année écoulée a permis de réaffirmer l'importance de la ressource en eau pour la société française, et en particulier pour la sécurisation de la production agricole. Deux moments forts de l'actualité politique émergent : l'instruction sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau et les conclusions des assises de l'eau.

### PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) : PREMIÈRE PIERRE À UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU

L'instruction signée le 9 mai 2019 par les ministres en charge de l'écologie et de l'agriculture, François de Rugy et Didier Guillaume, ainsi que par Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État à la Transition écologique, qui a pour objectif de généraliser la méthode des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), représente une première avancée vers une nouvelle politique de l'eau. Irrigants de France l'a salué par voie de communiqué de



deux années consécutives : elle préfigure ce que sera l'avenir. Le changement climatique est bel et bien une réalité. Il est donc grand temps de s'inscrire dans la durée, et de mettre en place un ambitieux plan de stockage de l'eau.

2019 est l'année de plusieurs avancées politiques. La révision de l'instruction de 2015 représente certainement la première pierre d'une nouvelle politique de l'eau. Elle reconnaît désormais officiellement la nécessité de prendre en compte les besoins supplémentaires en eau liés au changement climatique, et l'importance absolue de stocker de l'eau en s'appuyant sur les ressources hivernales. Grâce à cette instruction, les Agences de l'eau, auparavant limitées au financement des projets dits de substitution, pourront financer des projets de mobilisation de volumes supplémentaires, dès lors qu'un ouvrage est "multi-usage". Certes, les conclusions des assises de l'eau manquent un peu d'ambition, mais les prises de parole des ministres au cours de l'été illustrent leur volonté d'avancer sur la mise en œuvre des projets de retenues d'eau. Cependant ces différentes avancées ne doivent pas masquer les oppositions récurrentes sur les projets de stockages de l'eau, ainsi que les jugements qui ont abouti à l'annulation de plusieurs Autorisations Uniques de Prélèvement. Si IRRIGANTS de France se félicite de ces messages politiques forts, nous veillerons à ce qu'ils se traduisent en actions concrètes sur les territoires concernés.

presse le 10 mai dernier. Cette instruction abroge la circulaire de 2015, dont le contenu a surtout freiné le financement des projets de mobilisation de la ressource en eau par les Agences de l'eau. En effet, ce texte conditionnait l'octroi de certains financements des agences de l'eau aux seules retenues de substitution et à la mise en place de projets de territoires. Si IRRIGANTS de France s'est toujours montré extrêmement favorable au principe des projets de territoire, nous avons toujours pointé les limites des textes. IRRIGANTS de France a ainsi émis le souhait d'obtenir de véritables outils de concertation, répondant aux besoins des territoires, maintenant des exploitations viables et intégrant la ressource en eau. IRRIGANTS de France a également toujours souligné la nécessité de stocker de l'eau pour s'adapter au changement climatique. L'impasse de la mise en œuvre des projets de territoire issus du texte de 2015 a d'ailleurs été mise en lumière dans



Retenue d'eau en Dordogne où cet ouvrage intégré au paysage est un atout environnemental indéniable et constitue également un attrait pour les promeneurs.

le rapport de la cellule d'expertise présidée par le conseiller d'État Pierre-Etienne Bisch et rendu public le 25 septembre 2018. Celui-ci souligne que sur la soixantaine de territoires engagés, moins de cinq projets de territoire étaient validés

et mis en œuvre. C'est d'ailleurs en application de ce rapport, qu'a été signée la nouvelle circulaire. Ainsi, le gouvernement montre qu'il entend renouveler la démarche des projets de territoire. Il précise notamment de nouvelles conditions de financement des agences de l'eau : « pour les projets exclusivement dédiés à l'irrigation agricole, la part finançable par les agences de l'eau sera la partie de l'ouvrage correspondant au volume de substitution ». Jusqu'à présent, le dispositif plafonnait l'aide des agences de l'eau à 4,5 euros par m<sup>3</sup>. Les financements des agences de l'eau pourront donc aller au-delà pour les ouvrages multi-usages (eau potable, usages industriels, soutien d'étiage, irrigation). Cette nouvelle instruction sur les PTGE contient une autre avancée majeure. Le texte reconnaît désormais la nécessité de prendre en compte les besoins supplémentaires en eau liés au changement climatique, en s'appuyant sur des ressources en eau mobilisables en période hivernale. Ce point, attendu depuis longtemps par IRRIGANTS de France, est une reconnaissance de la nécessité de stocker de l'eau à la hauteur des enjeux pour anticiper les pénuries. IRRIGANTS de France et ses partenaires veilleront à présent à ce que cette instruction soit mise en application et que les projets puissent concrètement voir le jour.

#### ASSISES DE L'EAU : PEU D'ÉLÉMENTS NOUVEAUX



La seconde séquence des assises de l'eau dédiée au « grand cycle de l'eau » lancée

en novembre 2018 a rendu ses conclusions en juin 2019. Il faut rappeler que ce second volet réunissait l'ensemble des travaux dédiés au thème « Changement climatique et ressources en eau : comment les territoires, les écosystèmes et l'ensemble des acteurs vont-ils s'adapter ? ». Le travail s'est articulé via trois groupes : économiser l'eau, la partager et la protéger. Un comité de pilotage composé d'une cinquantaine de personnes s'est réuni à quatre reprises. La profession agricole a été représentée dans ces travaux à travers la co-présidence du groupe de travail « partager » assurée par Luc Servant, et la participation d'IRRIGANTS de France à plusieurs réunions via l'implication de son président qui a porté la voix de la profession aux côtés de l'APCA et de la FNSEA. Les actions qui ont émergé des assises de l'eau sont donc issues d'une large concertation engagée par tous les acteurs de la société. Elles ont été présentées le 1<sup>er</sup> juillet lors d'une conférence de presse au Ministère de la transition écologique et solidaire, et reprises largement dans les différents médias. IRRIGANTS de France a salué, au côté des organisations agricoles, la prise en compte de l'impact du changement climatique sur l'agriculture, mais souligne que ces conclusions ne font que rejoindre la ligne politique ouverte lors de l'instruction du Gouvernement relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau signée deux mois auparavant.

### Sécheresse estivale et prises de paroles politiques



Didier Guillaume et Emmanuelle Wargon

La sécheresse estivale 2019 s'est traduite par des baisses de rendements de toutes les cultures touchées et par des difficultés chez les éleveurs pour l'affouragement des cheptels. Cette situation a eu au moins le mérite de faire résonner notre communication à travers de nombreux articles et témoignages dans les médias. Les prises de paroles des ministres Didier Guillaume et Emmanuelle Wargon, tout au long de l'été et en particulier à la fin du mois d'août, ont montré une reconnaissance politique de la nécessité de stocker l'eau pour anticiper les pénuries. Ces affirmations doivent maintenant être suivies d'actes, ce à quoi IRRIGANTS de France sera attentif.

### IRRIGANTS D'EUROPE : UNE FEUILLE DE ROUTE QUI SE CONSTRUIT

L'association lancée en 2018 réunit aujourd'hui la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal dont le représentant José Nuncio en est le Président. Éric Frétilière, en tant que représentant français en détient la vice-présidence aux côtés de Massimo Gargano (ANBI, Italie) et d'Andres del Campos (FENACORE, Espagne).

Les grands axes de travail définis lors d'une rencontre organisée en juillet 2019 ont eu pour objectifs de promouvoir nos actions auprès de la DG Agri et de la DG Envi à Bruxelles, et de continuer à construire et mutualiser les travaux en cours dans chacune des structures. L'objectif final partagé est de contribuer à apporter des arguments chiffrés et factuels sur les bénéfices de l'irrigation. Le partage régulier des informations et de la connaissance mutuelle des



France, Espagne, Italie et Portugal sont les pays constitutifs d'Irrigants d'Europe.

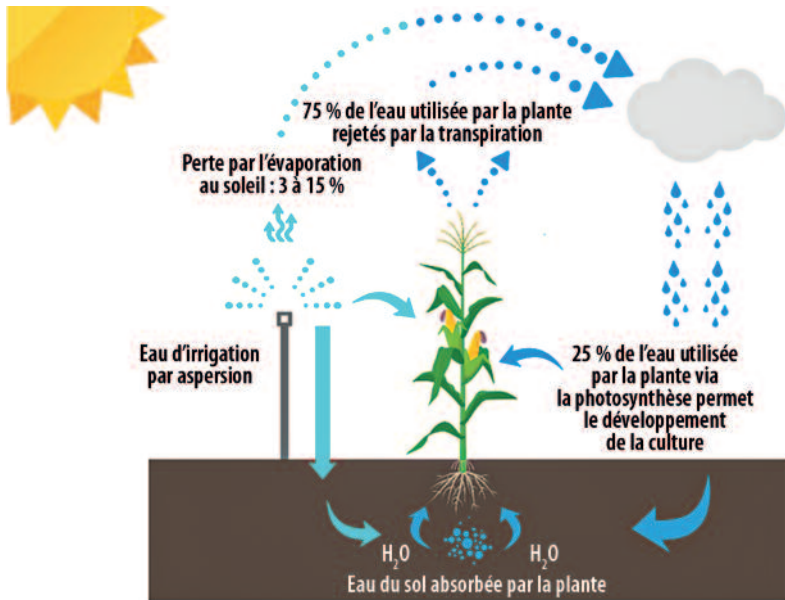
dossiers techniques et politiques suivis dans chacun des pays membres d'IRRIGANTS d'Europe permettra à chacun de renforcer ses actions au sein de son propre pays, mais également d'obtenir une visibilité grandissante au niveau des institutions européennes. Après les résultats des élections européennes, l'association se fixe pour objectifs de suivre les travaux des députés européens nouvellement élus, et de maintenir son implication au niveau de la commission. La question de l'élargissement de l'association à d'autres pays pourrait à l'avenir être travaillée afin d'augmenter la portée des actions d'IRRIGANTS d'Europe, et d'asseoir progressivement son rôle dans le reste de l'Europe, car de nombreux pays se posent aujourd'hui, et de façon croissante, la question de l'irrigation pour leur agriculture.

### COMMUNICATION : PRENDRE LA PAROLE ET EXPLIQUER LES ENJEUX

**La défense des intérêts de l'irrigation passe par la communication, quelle qu'en soit la forme. Pour ce faire, IRRIGANTS de France s'appuie sur différents médias.**

Comme chaque année, IRRIGANTS de France a pris la parole pour expliquer les enjeux de l'irrigation, les pratiques et bien sûr porter la voix des attentes des agriculteurs en matière de politique de l'eau. Les conditions climatiques de l'été 2019 ont permis de retenir l'attention de plusieurs médias sur la problématique de l'irrigation, et cela a été l'occasion pour plusieurs membres d'IRRIGANTS de France de répondre à des sollicitations de la presse nationale et régionale, des radios, et aussi de chaînes de télévision. Afin d'améliorer toujours mieux notre communication, IRRIGANTS de France a mis en place début juillet une réunion spécifique. En effet, si les sollicitations des journalistes sur la sécheresse estivale sont une opportunité pour faire passer nos messages, c'est également aussi le moment de l'année où chacun a le moins de temps pour se préparer à ce type d'exercice. Répondre aux questions des journalistes reste parfois délicat, et il est essentiel de se préparer. Pour cela, nous avons eu la chance de nous appuyer sur l'expertise de Pascal Berthelot, qui a travaillé à Radio Europe 1 pendant 16 ans de 1998 et 2014, et qui est aujourd'hui journaliste, animateur de débats et éleveur bovin. La séance de travail s'est déroulée en visio-conférence, et a permis à chacun d'identifier les principales clés pour répondre, avec clarté et de façon efficace, aux questions des journalistes, en particulier ceux de la presse grand public. L'exercice, très instructif, pourra servir de modèle à d'autres occasions, en périodes d'intenses sollicitations.

Eric Frétilière a été amené à prendre la parole à de nombreuses reprises dans les médias durant l'été en particulier sur BFM TV, la presse agricole départementale, La France agricole (dans un numéro hors-série sur l'irrigation à paraître prochainement) et même dans le Wall Street Journal.



La pédagogie est importante. IRRIGANTS de France a conçu et partagé avec la FNSEA une infographie montrant l'utilisation de l'eau par la plante dans le cadre du cycle de l'eau. Il s'agit aussi de lutter contre une idée reçue : non 80 % de l'eau d'irrigation ne s'évapore pas au soleil !!!

## CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : L'EXEMPLE DE LA FILIÈRE MAÏS EN OCCITANIE

IRRIGANTS de France a participé à un atelier d'échange et de discussion sur l'impact du changement climatique sur la filière maïs en Occitanie, organisé par l'ADEME. Une occasion de revenir sur les enjeux de l'irrigation, et de réaffirmer le rôle essentiel du stockage de l'eau pour l'avenir de l'agriculture française.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Parmi ces missions, le changement climatique tient une place essentielle et l'ADEME a pour mission d'anticiper les adaptations aux conséquences du changement climatique. Dans le cadre de la rédaction d'un guide proposant une démarche méthodologique aux acteurs des filières agroalimentaires, trois études de cas ont permis de tester la démarche et d'améliorer les difficultés rencontrées. Parmi elles, la filière « maïs grain en Occitanie ». L'atelier dédié à l'analyse de la filière s'est articulé autour d'un état des lieux de celle-ci et de ses différents



Le maïs est la première grande culture d'Occitanie contribuant grandement à l'économie locale. Sa pérennité dépendra de l'accès à l'eau.

débouchés, réalisé par la société Acterra. Il a eu pour objectifs de tester la méthodologie et de la valider, mais également d'identifier les actions d'adaptation et d'en faire une analyse multicritères. Plusieurs leviers ont été décrits et réaffirmés lors de l'atelier. Le premier est bien évidemment l'augmentation du stockage de l'eau, indispensable pour préserver la robustesse de la production de maïs en Occitanie. Les leviers suivants ont également été listés dans les solutions identifiées : gestion efficace de l'irrigation, valorisation des eaux usées et accès à l'eau aux contextes d'agriculture pluviale.

## REUT : LEVER LES VERROUS QUI EMPECHENT SON DÉVELOPPEMENT

Dans un double contexte de problème de la ressource en eau et de transition vers une économie circulaire, la réutilisation des eaux usées (REUT) doit pouvoir se généraliser, et les volumes valorisés être augmentés pour les prochaines années. C'est l'une des priorités d'IRRIGANTS de France.

Le dossier Réutilisation des eaux usées traitées ressemble décidément à un serpent de mer. Dans un contexte d'augmentation des pénuries d'eau, les différents acteurs de l'eau insistent sur la nécessité d'augmenter les perspectives de la REUT, alors que son taux reste extrêmement bas en France. Seulement 0,6 % des eaux usées traitées sont réutilisées en France. A titre comparatif, l'Italie recycle 8 % et l'Espagne 14 %. D'un point de vue réglementaire, rien de nouveau en France depuis l'arrêté du 2 août 2010 et sa modification par l'arrêté du 25 juin 2014. Il faut rappeler que cet arrêté a identifié 4 classes de qualité et définit des contraintes d'usage liées à la nature des végétaux irrigués, de distance et de terrain en fonction de la qualité des eaux usées traitées. Il impose

également la mise en place d'un programme de surveillance de la qualité des eaux usées traitées et de la qualité des sols qui sont irrigués. Une comparaison avec nos voisins européens montre que les normes françaises sont très proches de celles utilisées dans les pays ayant des niveaux de protection sanitaires équivalents à celui de la France. C'est notamment le cas pour l'Espagne et l'Italie. Lors des assises de l'eau, le gouvernement a réitéré son souhait de favoriser les valorisations de la REUT, mais sans apporter de précisions sur les évolutions possibles. Du côté de l'Europe, le cadre réglementaire ne se met en place que progressivement. Mai 2018, la commission européenne a émis une proposition concernant les exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau. Un an plus tard, le 26 juin 2019, les ministres européens chargés de l'environnement ont repris ces propositions et se sont accordés sur un projet de règlement européen visant à encadrer la réutilisation des eaux résiduaires à des fins agricoles. Une première comparaison de ce projet européen avec l'arrêté français montre la difficulté d'homogénéiser les réglementations.



Station d'épuration de Clermont-Ferrand : les eaux usées y sont recyclées pour irriguer 750 ha de cultures.

Or c'est bien cet empilement de réglementation qui reste pour le moment l'un des facteurs bloquants principaux, étant peu en phase avec la réalité du terrain. Il apparaît donc essentiel à IRRIGANTS de France, en lien avec l'APCA et la FNSEA, de continuer de mobiliser la classe politique française sur ces enjeux, afin de proposer une vision ambitieuse qui permettrait enfin de lever les verrous qui empêchent le développement de la REUT en France.

## 2018-2019 : UNE ANNÉE HYDROLOGIQUE DIFFICILE

DÉFICIT DES PLUVIOMÉTRIES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

D'après les données de Météo France, le déficit pluviométrique de la France depuis le mois d'août 2018 a été en moyenne de près de 20 %. Si l'on regarde à l'échelle de quelques zones géographiques, le déficit a atteint entre 25 et 50 % dans le Limousin, l'est du Centre-Val-de-Loire, du sud de la Champagne à la Lorraine, en Franche-Comté. On retrouve plus localement quelques zones également touchées par un fort déficit hydrique : en Seine-Maritime, sur le sud du Cotentin, dans le Nord et en Occitanie. Sur le reste du pays, le cumul de précipitations a été déficitaire de « seulement » 10 à 25 %. Seules les régions méditerranéennes se distinguent positivement avec des niveaux de précipitation souvent proches de la normale. A

noter que seule la Haute-Corse a bénéficié d'un léger excédent de pluies.

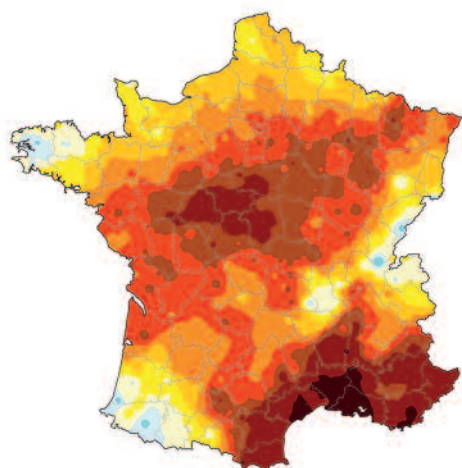
Météo France calcule un indicateur clé : les précipitations efficaces. Celles-ci sont évaluées à l'aide de la chaîne de modélisation hydro-météorologique de Météo-France. Elles sont cumulées depuis le 01/09 de l'année hydrologique en cours. Les précipitations efficaces correspondent à un bilan hydrique entre les précipitations et l'évapotranspiration réelle. Pour l'année hydrologique 2018/2019, la majeure partie du pays a reçu entre 50 et 200 mm de précipitations efficaces. Quelques

zones géographiques ont eu un cumul de pluies efficaces particulièrement faible, inférieur à 50 mm. C'est le cas pour tout le département de l'Allier, plus localement dans le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Loire, la Haute-Loire, la Creuse et le Cher. En revanche, le cumul des pluies efficaces dépasse encore souvent 400 mm voire 500 mm sur l'ouest de la Bretagne, le piémont pyrénéen, le centre de la Corse, le sud des Alpes et le massif vosgien.

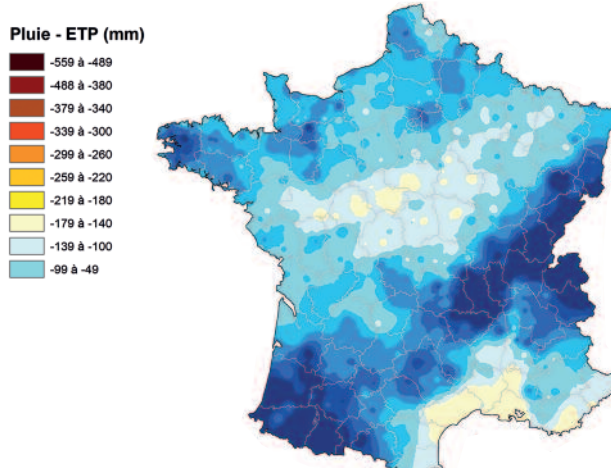
#### UN ÉTÉ MARQUÉ PAR UN DÉFICIT HYDRIQUE SÉVÈRE

Les mois de juin, juillet et août ont été caractérisés par un déficit hydrique sévère

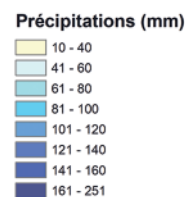
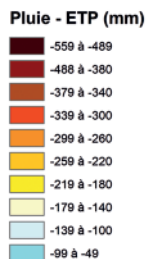
impactant un large territoire de la Seine-Maritime aux Alpes, en passant par le Berry, le Limousin, l'Auvergne, le département de la Loire, ainsi que l'Aude, la Drôme et le Var. Conséquences de ce manque d'eau associé à deux périodes de canicule estivale, la sécheresse des sols s'est accentuée sur une grande partie de ces territoires. Seules quelques précipitations de début août ont permis aux sols des régions concernées de retrouver un peu de fraîcheur. Cela a été le cas de l'intérieur de la Bretagne, les Charentes ainsi que sur le sud de l'Aquitaine et les Pyrénées Atlantiques.



Cumul de P-EPT en mm du 16 juin au 31 août 2019.



Cumul de précipitations en mm du 16 juin au 31 août 2019.



Données - Septembre 2019



## L'ÉNERGIE : UN POSTE QUI PÈSE SUR LE COÛT DE PRODUCTION

La compétitivité des exploitations irrigantes est très dépendante du coût de l'énergie. Les coûts du m<sup>3</sup> d'eau d'irrigation sont très variables en fonction de l'installation, des cultures irriguées, et de l'année climatique. Une étude d'ARVALIS montre qu'en moyenne le coût est compris entre 20 et 30 c €/m<sup>3</sup>. Si techniquement, il reste intéressant d'identifier les leviers propres à chaque installation pour réduire sa facture énergétique (dimension du réseau par rapport aux surfaces, choix du matériel), l'une des problématiques importantes reste le poids de la taxe de la Contribution pour le Service Public de l'Electricité (CSPE). La CSPE, instaurée à un montant initial de 3 €/MWH atteint depuis 2016 22,5 €/MWH, soit une augmentation de 750 %. Elle représente en moyenne 15 €/1000 m<sup>3</sup>, soit 20 % de la facture d'électricité des irrigants. Son impact est donc majeur. S'il existe des tarifs réduits de la taxe, liés à l'électro intensivité de certaines installations industrielles, les exploitations agricoles en sont exclues. C'est pourquoi IRRIGANTS de France reste mobilisé et attentif à toutes perspectives d'évolution favorable de la fiscalité, en particulier dans les discussions de la loi de finance 2020.



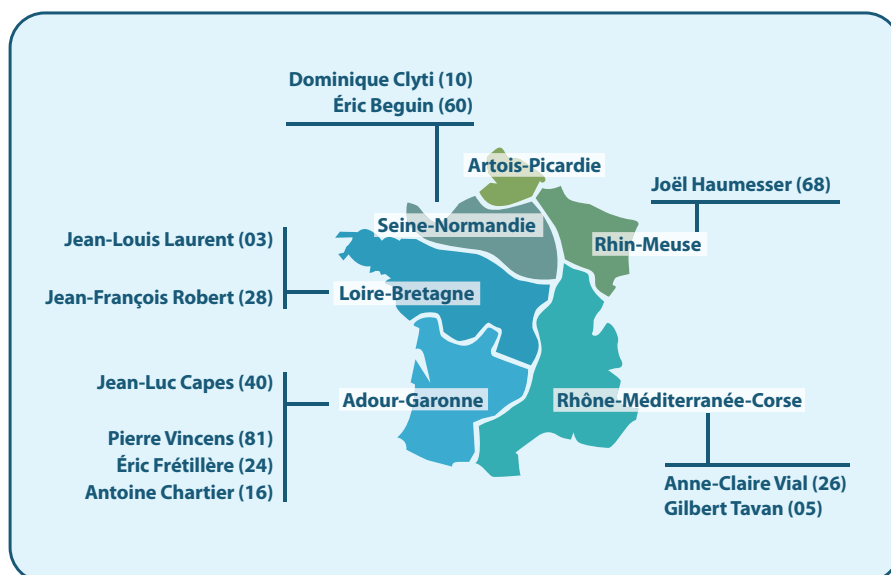
## Le Bureau d'IRRIGANTS de France

**Éric Frétilière**  
(Président)

**Jean-Luc Capes**  
(Secrétaire général)

**Jean-Louis Laurent**  
(Vice-président)

### Répartition par agence de l'eau des membres du bureau IRRIGANTS de France



Conception AGPM-GIE - 10/19 - Crédit Photos: Maiz/Europ